



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/5203

Approbation d'une convention de mise à disposition gracieuse avec l'Institut Lumière dans le cadre de la master class de Francis Ford Coppola, le vendredi 18 octobre 2019, au théâtre des célestins

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GRABER Loïc

SEANCE DU 19 DÉCEMBRE 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 DECEMBRE 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 DECEMBRE 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 23 DECEMBRE 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 27 DECEMBRE 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme GRANJON, M. REMY, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme FRIH (pouvoir à Mme AIT MATEN), Mme BALAS (pouvoir à Mme NACHURY), M. PHILIP, Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. LEVY), Mme MANOUKIAN (pouvoir à Mme RABATEL), Mme PERRIN-GILBERT (pouvoir à Mme GRANJON), M. BERNARD (pouvoir à M. COULON), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES : Mme LEVY, M. KIMELFELD

2019/5203 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRACIEUSE AVEC L'INSTITUT LUMIERE DANS LE CADRE DE LA MASTER CLASS DE FRANCIS FORD COPPOLA, LE VENDREDI 18 OCTOBRE 2019, AU THEATRE DES CELESTINS (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 12 décembre 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'association Institut Lumière organise une Masterclass « *Conversation avec Francis Ford Coppola* » Prix Lumière 2019, dans le cadre de la 10^{ème} édition du Festival Lumière.

Elle a sollicité la Ville de Lyon afin d'organiser cette masterclass, le vendredi 18 octobre 2019, aux Célestins, Théâtre de Lyon et accueillir le réalisateur, producteur et scénariste américain, Francis Ford Coppola

Il est convenu de mettre à disposition de l'association la Salle à l'Italienne du théâtre.

Compte tenu de l'intérêt de cette manifestation contribuant au rayonnement mondial de l'histoire du cinéma, la Ville de Lyon propose d'accorder de manière tout à fait exceptionnelle, la gratuité de salle à l'italienne, conformément aux dispositions de l'article L. 2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques en vertu desquelles une autorisation du domaine public peut être délivrée gratuitement lorsque cette occupation ne présente pas un intérêt commercial pour le bénéficiaire de l'autorisation.

A titre d'information, la valeur de la mise à disposition est de 2 945,00 €HT.

La convention d'occupation temporaire du domaine public jointe au présent rapport formalise les conditions de cette mise à disposition.

Vu l'article L. 2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu ladite convention ;

Où l'avis de la commission culture - patrimoine ;

DELIBERE

- 1- La convention de mise à disposition susvisée, établie entre la Ville de Lyon / Célestins, théâtre de Lyon et l'association Institut Lumière, est approuvée.

2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et à l'exécuter.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER